

TPE - PARTAGE ADDITION



QU'EST-CE QUE LE PAIEMENT PARTAGE ADDITION ?

Le Partage Addition permet aux restaurateurs d'indiquer sur le ticket commerçant du TPE un N° de table du restaurant ou un N° de serveur pour identifier les transactions.

Cette application sert aussi à réaliser le partage de l'addition entre les différents clients avec des types de règlements différents : CB, tickets restaurants, chèque, liquide.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- Choisissez la table en question.
- Appuyez sur les trois points « ... » dans la partie basse à gauche de votre écran
- A présent, choisissez l'option « Partager par le nombre de clients »
- Veuillez renseigner le nombre de clients.

1) dans le cas où chacun des clients aimerait recevoir une facture

- Appuyez sur paiement partiel.
- Choisissez le mode de paiement (p. ex. en espèces, par carte de crédit, bon d'achat etc.) pour le premier client souhaitant payer, puis encaissez-le.
- Répétez l'opération jusqu'à ce que tous les clients aient payé.
- Confirmez finalement en appuyant sur « Clore le paiement ».

2) dans le cas où une seule addition (avec le montant global) doit être imprimé, même si celle-ci a été partagée par le nombre de clients auparavant.

- Appuyez sur Paiement
- Une note avec le montant global et les postes individuels (montant similaire pour chaque client) est alors imprimée

QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?

Les **+** pour nos clients

- Vous gagnez du temps et faites gagner du temps à vos clients
- Votre TPE divise automatiquement la facture par le nombre de clients concernés et lorsque le montant global est partagé entre le nombre de clients, les montants partiels sont arrondis **en faveur** des clients
- C'est **gratuit** et intégré dans tous les TPE Banque de Tahiti
- Technologie **sécurisée**

BESOIN D'UN CONSEIL PERSONNALISÉ ?

Contactez votre chargé(e) de compte

- pour des informations complémentaires
- pour vous expliquer en détail le fonctionnement



Plus d'infos sur
www.banque-tahiti.pf



**Banque
de Tahiti**